

Convocation du 29 mars 2023

Délibération 2023-02-07

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril à 11 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET.

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etaient excusés : Gil Averous, Jean-Yves Hugon, Nadine Bellurot

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

A partir des orientations budgétaires proposées et débattues, a été élaboré un projet de budget primitif 2022, ci-annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 645 040,35 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 1 449 927,80 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 3 195 112,55 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay ;

Vu la délibération relative à l'affectation du résultat ;

Considérant la teneur du débat sur les orientations budgétaires en date du 28 mars 2023 ;

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité

Article Unique : Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2023, tel qu'il figure en annexe, présenté par nature et dont les crédits sont votés par chapitre.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,



Le secrétaire de Séance,
Pascal DOUCET